



AVIS PUBLIC

TENUE DES SÉANCES À HUIS CLOS

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité que :

Les prochaines séances du conseil municipal de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer se feront à huis clos afin de respecter les mesures demandées par le gouvernement pour limiter la propagation de la COVID-19, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous demandons de ne pas vous déplacer pour assister aux séances. Il est possible d'acheminer vos demandes par courriel à l'adresse suivante : infos@portneuf-sur-mer.ca. Sachez qu'à partir du site internet de la Municipalité, il est possible de consulter tous les procès-verbaux dans la section « Citoyens – Greffe »

Donné à Portneuf-sur-Mer, ce 31^e jour de mois de mars 2020.

**Le directeur général et
secrétaire-trésorier**

SIMON THÉRIAULT



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public ci-annexé le 31^E jour du mois de mars 2020, conformément à la loi.

**Le directeur général et
secrétaire-trésorier**

SIMON THÉRIAULT